



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 21 août 2019

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etai^{ent} présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, JANVIER Alain, HAUVILLE Anne, PRUNIER Patrick, PREVOST Eric, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, VASSEUR Dominique

Excusés : FARDOIT Jean, DE LA HITTE Edouard, LECHAT Anne-Sophie

Secrétaire de séance : HAYERE Michelle

Pouvoirs : Jean FARDOIT donne pouvoir à Michèle HAYERE
Anne-Sophie LECHAT donne pouvoir à Sandrine VITRY
Edouard DE LA HITTE donne pouvoir à Fabrice GLORIA

ORDRE DU JOUR

Attribution et rétrocession d'un terrain

M. le Maire rappelle que la parcelle cadastrée AB 169 jouxte des terrains communaux, ainsi qu'une parcelle appartenant à la SCI des Lauriers.

Cette parcelle constitue un passage commun.

De ce fait, cette parcelle est au profit des propriétés mitoyennes. Les propriétaires ont décidé d'attribuer cette parcelle AB 169 aux propriétaires contigus.

Suite à cette attribution, il a été convenu que la commune de Moulins-la-Marche rétrocède une partie de celle-ci à M. et Mme LEROYER afin de leur permettre un accès suffisamment large à leur parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'attribution de la partie contigüe de la parcelle AB 169 à la parcelle de M. et Mme LEROYER comme indiqué sur le plan présenté en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rétrocéder, à l'euro symbolique, la parcelle AB 346 pour une surface de 14m² comme indiqué sur le plan ci-joint.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Divers

M. le Maire propose de maintenir la date du 4 septembre 2019 pour le prochain conseil municipal. Accord en est donné à l'unanimité.

Questions diverses

M. Janvier fait remarquer qu'il n'y a pas de marquage au sol à l'intersection de la rue de l'Orme Forget avec la Grande Rue. Ceci implique une priorité à droite pour les voitures qui circulent dans la Grande Rue dans le sens Moulins-la-Marche – Mortagne-au-Perche.

Contact va être pris avec la gendarmerie pour avis. Selon la réponse apportée, un marquage au sol sera apposé pour transformer cette intersection en « céder le passage ».

Prochaine séance le 4 septembre 2019.

Levée de séance à 20h20.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

VITRY Sandrine

JANVIER Alain

HAUVILLE Anne

PRUNIER Patrick

PREVOST Eric

BOURCET Benoît

HAYERE Michelle

VASSEUR Dominique